



Solde de tout compte et attestation pole emploi

Par **Abraham Dray**, le **22/07/2020** à **08:07**

Madame, Monsieur, bonjour. Je viens vers vous car ayant été licenciée pour faute lourde le 21 Juin 2020, je n'ai toujours à ce jour, le 22 juillet 2020, reçu mon solde de tout compte et mon attestation pôle emploi. Cette attestation m'est indispensable pour créer ma société net pouvoir bénéficier des aides. J'ai attendu le 22 juillet pour vous contacter, car j'ai voulu laisser un délai raisonnable de 15 jours ouvrés soit le 21 juillet. De sources sûres, j'ai appris par trois de mes collègues licenciés également au cours de ses deux dernières années dont un il y a moins de quatre mois, que l'employeur agit toujours de la même manière et bloque sciemment ces papiers. Ma femme étant au chômage et ayant un crédit immobilier de 1600 €, je n'ai pas les moyens de prendre un avocat et je pense qu'il attend que je porte plainte pour faire appel et retarder ainsi encore plus les choses. Quel solution ou conseils pourrais-je avoir ? Merci pour toutes aides que vous pourriez m'apporter. Cordialement.

Par **P.M.**, le **22/07/2020** à **08:23**

Bonjour,

Déjà les documents inhérents à la rupture du contrat de travail sont quérables, c'est à dire que vous devez aller les chercher, il faudrait savoir si vous vous êtes enquéri pour savoir s'ils sont prêts...

Si ce n'était pas le cas, je vous conseillerais d'envoyer une lettre recommandée avec AR de mise en demeure à l'employeur avant de saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé...